

## Déclaration de sinistre Assurance épidémies

**Police 14.217.447 Preneur d'assurance : GalloSuisse, Burgerweg 22, 3052 Zollikofen**

Cette page est à remplir et à envoyer dans les 14 jours à :

[epi@gallosuisse.ch](mailto:epi@gallosuisse.ch)

<b>Adresse exploitation sinistré</b>	<input type="checkbox"/> Bio	<input type="checkbox"/> Conventionnel
Nom	.....	
NPA, Lieu	.....	
Code d'exploitation (Numéro sur oeufs)	.....	
Déduction impôt préalable	<input type="checkbox"/> non	<input type="checkbox"/> oui, No. TVA .....

<b>Maladie</b> <i>(cochez ce qui convient)</i>	<input type="checkbox"/> Salmonelloses	<input type="checkbox"/> Grippe Aviaire	<input type="checkbox"/> NCD (Newcastle)
	<input type="checkbox"/> LTI	<input type="checkbox"/> Rouget	<input type="checkbox"/> Pasteurellose/Choléra
	<input type="checkbox"/> Typhose aviaire	<input type="checkbox"/> EDS	<input type="checkbox"/> Histomoniasis

<b>Animaux concernés</b> <i>(cochez la catégorie)</i>	Souches parentales	<input type="checkbox"/> Elevage	<input type="checkbox"/> Production
	Poules pondeuses	<input type="checkbox"/> Elevage	<input type="checkbox"/> Production
	Couvoir	<input type="checkbox"/> Quarantaine	<input type="checkbox"/> Poussins

### Informations complémentaires

Date de la constatation du dommage .....  
 Nombre d'animaux concernés présent .....  
 Âge des animaux au moment du sinistre .....  
 Date départ des poules concernées planifiée..... effective .....

Date de mise en place des poules concernées date..... âge.....  
 Date de mise en place prochain lot planifiée..... effective .....

Estimation du nb d'œufs à évacuer .....  
 Estimation des tonnes aliment à évacuer .....

Remarques .....

Date et signature .....

Afin de garantir le bon déroulement du calcul des dommages, nous vous prions de bien vouloir nous **envoyer les documents ci-joints une seule fois et dans leur intégralité** (détails à la deuxième page).

- Rapport de laboratoire positif et décision vétérinaire cantonal
- Factures des animaux (troupeau concerné et nouveau troupeau)
- Journal d'étable (extrait de la période concernée)
- Performance de ponte et œufs (journal de l'étable, décompte des ventes, prix de la vente directe)
- Facture d'abattage, d'élimination, de transport (GalloCircle, ServCircle, etc.)
- En cas d'élimination d'aliments : facture d'achat et d'élimination ou justificatif de la quantité
- Coûts consécutifs : médicaments, vétérinaire, nettoyage, désinfection, heures de travail, machines
- Coordonnées bancaires : bulletin de versement QR ou nom de la banque et IBAN

*(rempli par GalloSuisse)*

Facture payée	<input type="checkbox"/> oui	<input type="checkbox"/> non
Nombre d'animaux assurés.....	Estimation du dommage .....	

## Détails sur les documents nécessaires

(Il est mieux de préparer tous les documents et de les envoyer en une seule fois et dans leur intégralité).

### 1. Rapports d'examen, décisions

Rapports d'analyses de sang ou d'autopsies réalisées par des instituts de bactériologie vétérinaire (Zurich, Lausanne), un laboratoire cantonal ou des instituts étrangers équivalents. Décisions du vétérinaire compétent (vétérinaire cantonal) concernant la fermeture de l'exploitation, la mise à mort des animaux et d'autres mesures.

### 2. Factures d'animaux

Pour chaque troupeau vivant sur l'exploitation au moment des dommages, une facture relative aux animaux doit être fournie, indiquant les points suivants:

- Fournisseur d'œufs à couvrir, de poussins ou de poulettes
- Âge des animaux au moment de la mise en place

Ces informations servent à calculer le montant du dommage en fonction de l'âge des animaux.

### 3. Décompte d'abattage ou d'élimination

Ces informations ne sont nécessaires qu'en cas de mise à mort des animaux responsables des dommages. Nombre d'animaux mis à mort et produit de l'élimination.

### 4. Pertes d'animaux

En cas de pertes supérieures à la moyenne, la mortalité doit être enregistrée par jour ou par semaine afin de déterminer la valeur des animaux périss.

### 5. Performance de ponte

En cas de dommages pour lesquels les animaux ne doivent pas être abattus immédiatement, mais pour lesquels il est fait état d'une réduction des performances de ponte, il est nécessaire de relever les performances de ponte par troupeau chaque semaine (nombre d'animaux présents et nombre d'œufs pondus ou pourcentage de performances de ponte). Si la proportion d'œufs cassés, ou d'œufs présentant des coquilles déformées ou des défauts de qualité est disproportionnée, l'assuré doit présenter les registres des œufs détruits ou transformés attestant sa demande. Cette disposition s'applique également en cas d'interdiction de valorisation des œufs (par exemple pour cause de salmonelles).

### 6. Stocks d'aliments

Si des aliments doivent être détruits ou repris par le moulin pour décontamination et traitement, les documents suivants doivent être fournis :

- Factures des livraisons d'aliments concernées
- Factures des frais de destruction ou de traitement
- Poids des stocks d'aliments détruits ou traités

### 7. Fermeture de l'exploitation

Les informations suivantes sont nécessaires pour calculer l'indemnité à verser en cas d'interruption d'exploitation:

- Date de l'évacuation du poulailler du troupeau en cause
- Date de la réinstallation d'animaux dans le poulailler

### 8. Coûts indirects

Factures de:

- médicaments ou aliments médicamenteux utilisés
- traitements vétérinaires
- examens vétérinaires

Justificatifs des coûts de:

- nettoyage et désinfection de l'exploitation et/ou des moyens de transport (y compris heures de travail personnelles)
- mise à mort et élimination des animaux
- élimination des stocks d'aliments pour animaux

### 9. Coordonnées bancaires

Bulletin de versement ou indication du compte postal ou de la banque et du compte sur lequel l'indemnité doit être versée (doit correspondre avec la personne ou entreprise assurée).